

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

## VILLE DE GRAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT DU MOIS DE MARS**, le Conseil Municipal de la Ville de Gray s'est réuni à 19H00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers municipaux le 16 mars 2026.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Président de séance :** Alain PAUFERT, doyen d'âge de l'assemblée.

**Étaient présents :** Christophe LAURENÇOT, Monika VASSILEV, Hicham NAJI, Céline CUNEY, Jean-Claude GULOT, Annick NOLY, Nicolas CAILLE, Martine OLIVIER-PAQUIS, Christophe DUREUX, Alain PAUFERT, Denise HASSOUN, Marie-Christine NOBLOT, Véronique THOMAS, Ludovic CHOUET, Olivier RICHARD, David JIMENEZ, Céline LOMBERGER, Renald JAMES, Julie FOURNIER, Dorotheé JACQUIN, Romain DELAMOTTE, Laura FIERLING, Natacha RUGINIS, Muhammed Emir SISMAN, Dominique CHAROLLAIS, Stéphane MOREAU, Sabrina LOMBARD, Philippe GHILES et Alix CONSTANTIN.

**Secrétaire de séance :** Annick NOLY.

### ELECTION DU MAIRE

**Alain PAUFERT**, Doyen d'âge de l'assemblée conformément à l'article L.2122-8 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, informe le Conseil Municipal nouvellement constitué qu'il convient de procéder à l'élection du Maire.

En application de l'article L.2122-7 du CGCT : « *Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Le Conseil Municipal procède à la désignation de deux assesseurs, Rénaud JAMES et Stéphane MOREAU.

**Alain PAUFERT**, en sa qualité de Président de séance, demande que les candidats se déclarent.

**Christophe LAURENÇOT** propose sa candidature.

**Philippe GHILES** propose également sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs. **Alain PAUFERT** donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

**Philippe GHILES** a obtenu **DEUX** voix et **Christophe LAURENÇOT, VINGT-CINQ** voix.

**Christophe LAURENÇOT** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **MAIRE DE GRAY** et installé dans ses fonctions.

La secrétaire de séance,  
**Annick NOLY**



**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

Le Maire de Gray,  
**Christophe LAURENÇOT**

